

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	11
Votants	12
absents	04
Procurations	01

L'an Deux Mil vingt cinq Le 04 août à 18h30 Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Date de Convocation du Conseil Municipal : 28 juillet 2025
PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. CHABASSIER David. DECLE Sébastien BINETRUY/MEYER Nadine. CONTAMINE David. FALLEAU Geneviève. PERTUIS Martine.
ABSENTS : DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie. MOUSSEAULT Philippe.
PROCURATIONS: MOUSSEAULT Philippe à PERTUIS Martine
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : Maison Lavaud – proposition de nettoyage de l'immeuble

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.1123-1 et L.1123-2,
Vu le code civil, et notamment son article 713,
Vu l'arrêté du maire n° 2024-035 du 14/03/2024 relatif à l'engagement de la procédure de prise de possession d'immeuble sans maître,
Vu la délibération 2025 – 002 du 20 janvier 2025 demandant l'estimation du bien sans maitre avant l'intégration à l'actif communal,
Considérant qu'il y a lieu de vider et nettoyer l'immeuble sis 27 rue Pavé à Hautefort, laissé en état d'abandon depuis plusieurs années, avant sa possible mise en vente.

Monsieur le Maire présente les deux offres reçues des entreprises DIAG EXPERT Service + et AT'OME Services24. L'entreprise DIAG EXPERTS SERVICE + étant le mieux disante, il en ressort la proposition suivante :

Désignation	PU TTC
Débarras de tout élément et mobilier intérieur	2 500,00 €
Evacuation et traitement des déchets	400,00 €
Nettoyage du bien (T2 - T3 / 51 à 80 m ²)	410,00 €
Débroussaillage extérieur du jardin (10 ma aux abords de la maison)	800,00 €
Frais technique plomb	60,00 €
Etat des risques et pollution	- €
TOTAL	4 170,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** de faire réaliser l'entretien et le nettoyage de l'immeuble sis 27 rue du Pavé à Hautefort ;
- **VALIDÉ** la proposition de l'entreprise DIAG EXPERT Service + pour un montant de 4 170 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Pour extrait conforme, 024-212402101-20250804-2025-063-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2025
Publication : 06/08/2025

HAUTEFORT le 04/08/2025

LE MAIRE,
Jean Louis PUJOLS

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale sur le site internet www.telerecours.fr.